



Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations du Conseil communal

Séance du :

Présents :

Le Conseil communal, valablement représenté pour délibérer,

- Considérant l'affiliation de la commune/Ville à l'Intercommunale IPFBW,
- Considérant que la commune/Ville a été convoquée à participer à l'Assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2019 par lettre datée du 22 octobre 2019,
- Considérant l'article 120 de la loi communale,
- Considérant le code de la démocratie locale et de la décentralisation,
- Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite assemblée,
- Considérant que la commune souhaite, dans l'esprit du décret précité, jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale, qu'il importe dès lors que le Conseil communal exprime sa position à l'égard du point portés à l'ordre du jour de l'assemblée précitée ;
- Considérant le décret du 28 mars 2018 1047 (n°36) du Parlement wallon modifiant le code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;
- Considérant en particulier les articles 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 31, 32, 34, 71, 73, 74, 78 et y relatifs concernés du CDLD du décret susmentionné ;

Décide,

- d'approuver aux majorités ci-après les points suivants de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'IPFBW

	Voix pour	Voix contre	Abstention
• Nomination statutaire			
• Adoption du plan stratégique 2020-2022			

- de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du

- de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente décision.

- copie de la présente délibération sera transmise :

- à l'intercommunale précitée
- au Gouvernement provincial
- au Ministre régional ayant la tutelle sur les intercommunales dans ses attribution.